

VILLENEUVE  
LÈS-MAGUELONE



COMMUNE DE  
VILLENEUVE LES MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

## DECISION N° 2025/017

LE MAIRE DE LA COMMUNE  
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

**Vu** la délibération n°2023DAD063 du Conseil municipal du 05 juin 2023 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame le Maire ;

**Considérant** que la commune dispose aujourd'hui d'une attente téléphonique qui ne véhicule aucun message d'attractivité de Villeneuve-lès-Maguelone,

**Considérant** la volonté de la commune de personnaliser cette attente téléphonique avec un message qui véhicule une image festive de Villeneuve-lès-Maguelone,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : La signature d'un contrat de licence d'utilisation d'une œuvre musicale avec madame Maguelonne Perroud, autrice-compositrice Villeneuvoise qui accorde à la mairie une licence d'utilisation de l'œuvre musicale intitulée "VLM City", pour un montant de 300€, pour une diffusion en tant que musique d'attente téléphonique pour une durée reconductible de trois ans à compter de la signature du contrat.

**ARTICLE 2** : La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le... 22 AVR. 2025 -  
Et publication le... 22 AVR. 2025 -

Fait à Villeneuve-lès-Maguelone  
Le 20 mars 2025

Le Maire  
Véronique NEGRET

